

CONSEIL MUNICIPAL

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 24 JUILLET 2014**

Rappel de l'ordre du jour

- APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JUIN 2014
- APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 JUIN 2014
- DROITS DE PRÉEMPTION
- APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL ET D'ÉLECTRICITÉ ET DE PRESTATIONS LIÉES A L'OPTIMISATION ET A L'EFFICACITÉ DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIES DONT LE SYNDICAT ÉNERGIES VIENNE EST LE COORDONNATEUR
- TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ANNÉE 2014-2015
- APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CANTINE
- APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA GARDERIE
- RÉVISION DU LOYER - LOGEMENT COMMUNAL 24 QUARTIER DE L'ÉRABLE
- REMPLACEMENT DES RIDEAUX A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
- FÊTES ET CÉRÉMONIES – NUIT ROMANE : PRISE EN CHARGE DU MOMENT CONVIVAL ET DU BUFFET DES ARTISTES, DES TECHNICIENS ET DES BÉNÉVOLES
- CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE NETTOYAGE DES LOCAUX ET DES VITRES AU GROUPE SCOLAIRE
- CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE NETTOYAGE DES VITRES A LA MAIRIE
- MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉFECTION DU GROUPE SCOLAIRE
- CONVENTION DE MOBILIER URBAIN AVEC LA SOCIÉTÉ GRAPHIC AFFICHAGE
- QUESTIONS DIVERSES

Présents : Mmes et MM. Roland VAILLIER, Maryvonne DELAGRANGE, Jean-Claude LAFRECHOUX, André RIGNAULT, Karine ANASTASI, Michelle CAILLAUD, Ginette BOUYER, Jean-Christophe ROY, Katia GAUDIN, Nicolas BROSSARD, Suzie PORTEJOIE, Christian GRIMAUD, Jacques AUGRIS, Carole BLAIN.

Excusé : M. Mickaël COLIN

Pouvoir : M. Colin Mickaël à Mme BOUYER Ginette

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Katia GAUDIN a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Nicolas BROSSARD a dû quitter la séance à 22h20 et n'a pas pris part au vote des décisions prises à compter du choix du prestataire pour le nettoyage des locaux et des vitres au groupe scolaire.

- APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JUIN 2014  
Après lecture, Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, puis propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2014.  
Le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité des membres présents ou représentés:
  - approuve le procès-verbal de la séance du 20 juin 2014Suivent les signatures au registre.
- APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 JUIN 2014  
Après lecture, Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ?  
M. Christian GRIMAUD fait remarquer que pour l'achat de la sono, il constate qu'un seul devis a été présenté. Il fait également remarquer que concernant les travaux aux vestiaires du stade, le montant n'est pas indiqué ce qui revient à signer un chèque en blanc.  
Monsieur le Maire lui fait remarquer que pour l'achat de la sono, la Commune a déjà acheté du matériel à cette société sous son mandat ; Ce à quoi M. GRIMAUD rétorque que le passé est le passé. En ce qui concerne les travaux du stade, il lui rappelle qu'il a le détail depuis un certain temps et que le montant des travaux est de 6 161.77 € et a été annoncé à la dernière séance.  
Monsieur le Maire annonce que l'approbation du procès-verbal est reportée à la prochaine réunion, après intégration des modifications.
- DROITS DE PRÉEMPTION  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :
  - Section A n° 1093 La Chauffière et ZC n° 24 Les Saules
- APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL ET D'ÉLECTRICITÉ ET DE PRESTATIONS LIÉES A L'OPTIMISATION ET A L'EFFICACITÉ DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIES DONT LE SYNDICAT ÉNERGIES VIENNE EST LE COORDONNATEUR  
après lecture de l'acte constitutif et du projet de délibération d'approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et d'électricité et de prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies dont le Syndicat ENERGIES VIENNE est le coordonnateur. Considérant que la Commune a des besoins en matière d'acheminement de gaz naturel et services associés à la fourniture du gaz ; d'acheminement et

fourniture d'électricité et services associés à la fourniture d'électricité. De prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies. Considérant que la Commune, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés : décide de l'adhésion de la Commune au groupement de commandes et autorise Monsieur le Maire à notifier au Syndicat ENERGIES VIENNE l'adhésion de la Commune au groupement dont l'Acte constitutif est joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

➤ **TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ANNÉE 2014-2015**

Deux propositions d'augmentation des tarifs de 2013 ont été présentées au Conseil Municipal, la première de 0.75% qui représente la moyenne du coût de la vie, la seconde de 2 % qui correspond à la variation de l'indice « cantines » au cours des douze derniers mois. Après mise aux voix :

- 6 conseillers sont pour une augmentation de 0.75 % (M. Jean-Claude LAFRECHOUX, Mmes Maryvonne DELAGRANGE, Michelle CAILLAUD, Karine ANASTASI, Ginette BOUYER et M. Mickaël COLIN par procuration)
- 9 conseillers pour une augmentation de 2%

Le Conseil Municipal, à la majorité retient la progression de 2 %, qui correspond à la variation de l'indice « cantines » au cours des douze derniers mois et fixe les tarifs de la restauration scolaire à compter de la prochaine rentrée scolaire à :

Enfants	2,56 €
Adultes	4,71 €
Personnes extérieures	5,90 €
Personnel communal	1,99 €

➤ **APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CANTINE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le règlement intérieur de la cantine qui demeurera annexé à la présente délibération.

➤ **APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA GARDERIE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le règlement intérieur de la garderie qui demeurera annexé à la présente délibération.

➤ **RÉVISION DU LOYER - LOGEMENT COMMUNAL 24 QUARTIER DE L'ÉRABLE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, a décidé de procéder à la révision du loyer par l'application de l'indice de référence, ce qui représente une augmentation 0.57 %, et qui porte le loyer à 463.82€ à compter du 1<sup>er</sup> août 2014

➤ **REPLACEMENT DES RIDEAUX A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

Après lecture du devis de la SARL MOREAU d'un montant 1436.40 € et de la variante d'un montant de 1162.80 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de remplacer les rideaux de la bibliothèque et retient la proposition d'un montant de 1436.40 €. La dépense est inscrite en investissement.

➤ **FÊTES ET CÉRÉMONIES – NUIT ROMANE : PRISE EN CHARGE DU MOMENT CONVIVAL ET DU BUFFET DES ARTISTES, DES TECHNICIENS ET DES BÉNÉVOLES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à payer les factures d'un montant maximum de 1500 € par facture concernant la Nuit Romane et ce dans la limite du budget.

➤ **CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE NETTOYAGE DES LOCAUX ET DES VITRES AU GROUPE SCOLAIRE**

Après lecture des devis présentés par PRO SERVICE pour un montant mensuel TTC pour un entretien journalier pendant les périodes scolaires de 2052 € pour l'école primaire + 864 € pour l'école maternelle soit 2 916 € + 456 € par prestation pour le nettoyage des vitres et JT NETTOYAGE pour un montant mensuel TTC pour un entretien journalier pendant les périodes scolaires de 2920.50 € + 364.80 € par prestation pour le nettoyage des vitres, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, estime qu'il n'est pas souhaitable que deux entreprises interviennent dans les mêmes locaux à savoir, une entreprise pour l'entretien et l'autre pour le nettoyage des vitres, de ce fait, retient les devis de PRO SERVICES pour l'entretien et le nettoyage des vitres et autorise Monsieur le Maire à signer les devis.

➤ **CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE NETTOYAGE DES VITRES A LA MAIRIE**

Après lecture des devis présentés par PRO SERVICE pour un montant de 150 € TTC par prestation et JT NETTOYAGE pour un montant de 140 € TTC par prestation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de conserver son prestataire actuel à savoir PRO SERVICE vu la faible différence de tarif. Autorise Monsieur le Maire à signer le devis avec PRO SERVICE.

➤ **MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉFECTION DU GROUPE SCOLAIRE**

Monsieur Christian GRIMAUD fait remarquer que les devis présentés émanent de la même personne et qu'il n'y a pas de choix possible, il demande au moins un devis supplémentaire.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il va essayer d'obtenir d'autres devis et reporte ce point à une prochaine réunion.

➤ **CONVENTION DE MOBILIER URBAIN AVEC LA SOCIÉTÉ GRAPHIC AFFICHAGE**

Après lecture de la proposition de convention entre la Commune et GRAPHIC AFFICHAGE, Monsieur Christian GRIMAUD demande que la Communauté de Communes pose son totem dans la zone commerciale au lieu de poser d'autres panneaux qui risquent de servir pour de l'affichage sauvage. Il lui est fait remarquer que la face des panneaux attribuée à la commune est axée sur la sécurité ce qui n'est pas inutile étant donné la vitesse excessive de

certaines véhicules, tant qu'à la face réservée à la Société GRAPHIC AFFICHAGE, celle-ci est pour la publicité apposée par cette dernière.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, (1 abstention M. Christian GRIMAUD), accepte la convention d'une durée fixée à 6 années à compter de l'installation des mobiliers constatés par procès-verbal et au plus tard, à l'issue du 3<sup>ème</sup> mois suivant la date de signature. Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire donne lecture du tableau de synthèse « équipement informatique solution intégrant un serveur dédié au groupe scolaire » établi par VIENNE SERVICES pour un montant de 5256.88 €.

Monsieur Christian GRIMAUD dit qu'il a lu :

- sur le site internet que :
  - Les séances du conseil municipal peuvent être « retransmises par les moyens de communication audiovisuelle ».

Réponse : Les séances peuvent être enregistrées.

- « Les interventions du public et les réponses par les élus ne paraissent pas dans le compte-rendu du Conseil » et demande que les interventions des conseillers soient transcrites.
- Dans l'éclair « pas de règlement de comptes », qui a des comptes à régler ? « Le site internet vidé de son contenu par une action malveillante ». Il prévient que les textes sont sa propriété intellectuelle et ne doivent pas être reproduits sans son autorisation. Madame Ginette BOUYER lui répond que s'il était encore Maire tout serait encore sur le site. Monsieur André RIGNAULT lui dit que c'est le site de la Commune et qu'il a juste récupérer les textes dans la corbeille sans rien changer. Monsieur GRIMAUD réitère son avertissement, les textes sont sa propriété intellectuelle et ne doivent pas être reproduits sans son autorisation.

Budget : Monsieur Christian GRIMAUD demande la liste des travaux.

Assainissement : Monsieur Christian GRIMAUD demande :

- Où en sont les branchements sur Vergné ? Monsieur le Maire répond qu'il manque un rapport donc il n'a pas de réception de travaux.
- Où en est la Route de Loing pour les raccordements ? Et demande la liste des raccordés ou non et si une relance a été faite ? Monsieur le Maire répond qu'il est possible de connaître le nom des personnes raccordées ; qu'une relance a été faite pour les non raccordés, que certains ne vont pas tarder à se raccorder.

Monsieur Christian GRIMAUD signale que des gens du voyage sont installés à Vergné. Monsieur le Maire lui dit qu'ils partent demain.

Il demande où ça en est pour la station d'épuration au niveau de la plainte ? Monsieur le Maire répond qu'il a déposé plainte à la gendarmerie et qu'il a également déposé plainte pour les dégâts du portique de l'école. Après plusieurs jours de planton à l'école, sans succès, pour essayer de trouver le coupable, finalement le portique a été refait par le personnel (Pascal), étant donné qu'il y a une franchise de 800 € avec l'assurance. Il y aura environ pour 120 € avec la peinture, sans la main d'oeuvre.

Marigné : Les inondations perdurent Chez Mme MEUNIER. Monsieur Christian GRIMAUD propose d'empêcher les gens de déverser l'eau des toitures sur la voie publique ce qui ne sera pas facile. Monsieur le Maire signale qu'il y a le même problème dans la Cité du Bois du Gland chez MM. CLÉMENT, DEVERGE, LAVAUD et LAFRECHOUX, ainsi que dans la Grand'Rue, l'eau remonte dans la baignoire et ou les toilettes Chez Mme DUPEUX, M. ALLAIN, Mmes ROQUET et BAUDIFFIER et M. TRIC, pourtant il n'y a pas plus de maisons.

Madame Katia GAUDIN signale que de plus en plus de gens de passage déposent des objets dans les bacs à ordures à coté du local du Comité, la dernière fois c'était un camion de vêtements, ce qui fait que les bacs sont toujours pleins et que les sacs poubelles traînent autour des bacs.

Monsieur Jacques AUGRIS demande où en est le projet des bornes électriques ? Monsieur le Maire lui répond qu'il a reçu sa réponse aujourd'hui et qu'il va prendre contact avec le responsable pour plus de détails.

La séance a été levée à 23 heures 10 minutes.